

# PRINCIPES COMMUNS POUR LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINIÈRES



La confiance du public est un facteur essentiel dans la mise en valeur et la gestion réussies des ressources naturelles du Canada. On parle de confiance du public lorsque celui-ci est convaincu que la mise en valeur et la gestion des ressources respectent l'intérêt de la population en général, que les risques sont atténués pour assurer la sûreté et la sécurité des citoyens et de l'environnement, et que les avantages à court et à long terme sont partagés.

La mobilisation communautaire est essentielle pour gagner la confiance du public dans les collectivités directement concernées par le développement des ressources. La mobilisation suppose qu'on travaille avec les groupes communautaires autochtones et non autochtones afin de développer des relations significatives, de renforcer les capacités et la participation et, de cerner collectivement des moyens permettant de faire face aux enjeux associés au développement des ressources énergétiques et minérales tout au long de leur cycle de vie.

Ce document cerne les principes communs de la mobilisation et de la participation et, contient une liste de vérification des éléments à considérer afin d'aider les gouvernements et les organismes de réglementation à établir et à maintenir des relations constructives dans les collectivités où le développement des ressources énergétiques et minérales est en cours ou est envisagé. Les principes découlent des facteurs de réussite définis dans le cadre de recherches portant sur la confiance du public et la mobilisation communautaire et d'un atelier national sur la confiance du public tenu avant la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines (CMEM) de 2016. En outre, ils s'appuient sur les efforts mis en œuvre au sein de certaines administrations afin d'élaborer des principes de mobilisation communautaire, de même que sur le [Compendium d'études de cas sur le renforcement de la confiance du public à l'égard des secteurs des mines et de l'énergie](#) élaboré par le Groupe de travail mixte sur la confiance du public dans le cadre de la CMEM, en 2016.

En tenant compte du fait que chaque projet évolue en fonction des intérêts particuliers des collectivités locales et autochtones et de circonstances environnementales, politiques, sociales et économiques distinctes, il faut voir la liste de vérification et les principes suivants comme des lignes directrices devant éclairer une mobilisation efficace qui appuiera la prise de décisions en temps opportun.

## Mobilisation des communautés autochtones

Le dialogue avec les communautés autochtones doit prendre en considération la relation unique qui existe entre la Couronne et les groupes autochtones au Canada. Les initiatives doivent être en harmonie avec les efforts de réconciliation. Cela suppose que l'on respecte les obligations de la Couronne prévues à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982 et, ainsi, que l'on s'acquitte du devoir de consulter et, le cas échéant, d'accommoder les groupes autochtones dont les droits ancestraux ou issus de traités, établis ou potentiels, pourraient subir des effets préjudiciables.

Des partenariats constructifs entre les groupes autochtones, les gouvernements ou les promoteurs de l'industrie peuvent découler de la mise en place de relations mutuellement avantageuses fondées sur une compréhension commune et une prise de décisions éclairée.

Les autorités compétentes peuvent également publier des lignes directrices, des énoncés de politique et des protocoles de procédure pour la consultation des groupes autochtones. On doit utiliser ces ressources, en plus d'autres outils, afin d'assurer le respect des pratiques exemplaires et des exigences légales en fonction des circonstances particulières entourant une initiative de mobilisation donnée.



## **Principes communs pour la mobilisation et la participation au développement des ressources énergétiques et minières**

### **La mobilisation doit commencer tôt**

Une mobilisation rapide est essentielle pour établir les fondations d'une relation de longue durée au cours du cycle de vie d'un projet. Une telle mobilisation offre aux collectivités potentiellement touchées l'occasion de prendre en considération les conséquences et les avantages, d'améliorer la capacité à la mobilisation et de participer à la conception d'une stratégie de mobilisation adéquate ayant les intérêts de la collectivité à cœur.

### **La mobilisation doit être fréquente et significative**

Il faut prévoir une mobilisation assez fréquente au cours de la vie d'un projet tout en étant conscient de la capacité de la collectivité à réagir, et ce, en temps opportun. Le fait de poursuivre les échanges suite à la délivrance de baux et de licences permet à la collectivité d'avoir accès à des renseignements sur les développements afin qu'elle ait confiance que le projet se déroule comme prévu ou que les modifications à la conception et la mise en œuvre répondent aux attentes établies lors de la phase d'approbation. L'engagement continu des mêmes représentants dans la collectivité au fil du temps permet d'établir une relation de confiance.

### **Élaborer une compréhension commune quant au but de la mobilisation**

Les processus de mobilisation sont les plus efficaces lorsque les collectivités comprennent bien leur rôle, leurs droits légaux et le but de la mobilisation et, la manière dont ils peuvent pleinement participer à l'obtention des résultats dès le début du processus.

Encourager la mobilisation et les discussions sur des questions stratégiques plus vastes (comme les changements climatiques et la réconciliation) permet aux collectivités et aux gouvernements ou aux organisations de réglementation d'échanger de l'information et d'apprendre les uns des autres, ce qui permet d'établir une relation de travail de confiance. Toutefois, ces discussions devraient se tenir séparément de la mobilisation visant le projet en particulier. Renseigner les collectivités relativement au forum ou au processus adéquat pour les questions d'ordre historique ou patrimonial, stratégique ou politique qui dépassent le cadre d'un projet permet d'orienter la mobilisation.

### **Promouvoir une mobilisation éclairée**

Favoriser l'accès à l'information aux collectivités ou aux parties concernées permet d'encourager la mobilisation et de renforcer la confiance. L'accès à l'information peut être favorisé des façons suivantes : fournir les détails d'un projet dès que possible; utiliser un langage simple et facile à comprendre; communiquer dans la langue généralement utilisée par la collectivité et utiliser un éventail de moyens pour diffuser largement l'information sur le projet et le processus de mobilisation (comme les médias sociaux, la télévision, la radio, les journaux, les médias communautaires locaux et autres). Les rapports techniques relatifs au projet devraient être disponibles en plus des renseignements sommaires. Fournir l'information longtemps avant les occasions de mobilisation permet aux collectivités d'examiner, de discuter et d'évaluer l'information avant de la commenter.

Le fait de collaborer avec les collectivités pour cerner les besoins en renforcement des capacités favorise une mobilisation efficace et aide à réduire les déséquilibres de pouvoir réels ou perçus. Il peut s'agir notamment d'offrir des possibilités éducatives aux représentants de la collectivité afin d'améliorer la littératie en matière de ressources.

### **Adopter un processus inclusif et écouter attentivement**

Toutes les occasions ainsi que les forums de participation devraient être flexibles pour encourager une vaste participation des parties concernées, tout en tenant compte du besoin de prendre des décisions en temps opportun. Il faut laisser assez de temps pour que des interactions respectueuses aient lieu, afin de comprendre les points de vue des autres et de répondre aux questions dans le cadre du processus d'échange de l'information.

### **S'assurer de la transparence et de la confiance**

La transparence permet aux collectivités et aux parties concernées de comprendre les décisions prises et la manière dont leurs opinions et contributions ont été prises en compte dans le cadre du processus d'étude du projet. Rendre compte de ce qui a été entendu au cours des processus de mobilisation en temps opportun peut rassurer les participants et leur faire comprendre qu'ils ont bien été entendus. La mise en place de processus permettant de recevoir et de réagir aux irritants et aux inquiétudes des collectivités ou des parties concernées démontre que toutes les opinions sont les bienvenues.

## Liste de vérification pour la mobilisation et la participation au développement des ressources énergétiques et minières

La liste de vérification suivante est un outil qui peut être pris en compte par les gouvernements et les organismes de réglementation lors de la planification de la mobilisation de la collectivité.

		Oui	Non
<b>Objectifs et résultats</b>	Les objectifs pour chaque activité de mobilisation ont-ils été clairement définis?		
	Voit-on clairement comment des activités de mobilisation particulières contribuent au plan de mobilisation pour le cycle de vie complet du projet?		
	Si des questions plus vastes (comme les changements climatiques) surgissent au cours des activités de mobilisation, y a-t-il un processus en place pour informer les participants sur les manières dont ils peuvent soulever des questions d'ordre historique ou patrimonial, stratégique ou politique?		
<b>Renforcer la capacité interne</b>	Le personnel responsable du processus de mobilisation est-il conscient de la culture de la collectivité et de ses expériences antérieures en matière de projets de développement des ressources?		
	Le personnel a-t-il les compétences et la formation nécessaires pour soutenir une mobilisation efficace de la collectivité?		
	Est-on prêt à apprendre des idées du public et à y répondre, et souhaite-t-on le faire?		
<b>Connaissance de la collectivité</b>	A-t-on pris le temps de reconnaître et de comprendre les visions, les protocoles et les différents besoins de la collectivité touchée?		
	Les préoccupations et les intérêts de différents segments de la population (p. ex., aînés et jeunes, cultures diversifiées) ont-ils été pris en compte?		
	Des leaders au sein de la collectivité ont-ils été choisis?		
	Le paysage politique et l'histoire de la collectivité ont-ils été pris en compte et compris?		
	Y a-t-il un plan de transition en place afin de s'assurer que cette connaissance sera maintenue et utilisée lorsqu'il y aura un roulement de personnel?		
<b>Méthodes de mobilisation</b>	Le format des activités de mobilisation prévues est-il accessible?		
	Le format choisi est-il en accord avec les objectifs?		
	Le format est-il convenable par rapport à la nature de l'initiative et à la collectivité mobilisée?		
	Les gouvernements, les organismes de réglementation et les collectivités ont-ils assez de temps et de ressources pour soutenir cette approche?		
	Peut-on également utiliser d'autres formats ou approches?		

		Oui	Non
<b>Inclusion des collectivités d'intérêts</b>	Y a-t-il un processus en place pour cerner et traiter les besoins en capacité des participants?		
	Les collectivités d'intérêts potentielles ont-elles la possibilité de contribuer de façon significative ou d'élaborer une position éclairée?		
	Les collectivités d'intérêts potentielles ont-elles reçu les coordonnées des participants et des leaders communautaires?		
	Les participants ont-ils été tenus au courant des progrès réalisés au titre du projet?		
	Les participants ont-ils été tenus au courant des progrès réalisés au titre des activités de consultation ou de mobilisation?		
<b>Coordination de la participation</b>	Y a-t-il eu une coordination de l'échange d'information avec d'autres ministères avant de mobiliser la collectivité?		
	Les visites ont-elles été coordonnées auprès des divers ministères avant de commencer la mobilisation avec la collectivité?		
<b>Promotion de la transparence</b>	La collectivité a-t-elle accès à l'ensemble des détails concernant le projet?		
	Des renseignements équilibrés, exacts et objectifs ont-ils été transmis à toutes les parties?		

### Mobilisation des communautés autochtones

La Liste de vérification ne tient pas compte de la relation unique existant entre la Couronne et les groupes autochtones au Canada. Les initiatives doivent être en harmonie avec les efforts de réconciliation, incluant l'obligation légale de consulter et, le cas échéant, accommoder les groupes autochtones dont les droits ancestraux ou issus de traités, établis ou potentiels, pourraient subir des effets préjudiciables.

### Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines

St. Andrews by-the-Sea, au Nouveau-Brunswick

Août 2017